

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mai 2019

## MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - (N° 1955)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 231

présenté par

M. Zumkeller, M. Lagarde, Mme Auconie, M. Benoit, M. Bournazel, M. Guy Bricout, M. Brindeau, Mme de La Raudière, M. Demilly, Mme Descamps, Mme Frédérique Dumas, M. Dunoyer, Mme Firmin Le Bodo, M. Gomès, M. Meyer Habib, M. Herth, M. Ledoux, Mme Lemoine, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Sage, Mme Sanquer, M. Son-Forget et M. Vercamer

-----

**ARTICLE 8**

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« En cas d'opposition de deux présidents de groupes, cette durée est portée à dix minutes pour chaque orateur. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement alternatif par rapport au précédent.

La durée de 5 minutes par groupe est maintenue, sauf opposition d'au moins deux présidents de groupe en Conférence des présidents. La durée serait alors de 10 minutes par groupe – ce qui est déjà une réduction par rapport à la situation existante.